

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL106

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 13

À l'alinéa 6, remplacer le mot : « présente » par le mot : « remet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.